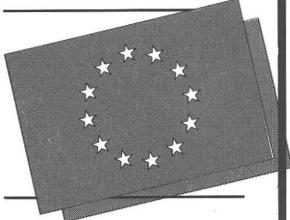


Bulletin mensuel
du Bureau de Presse
et d'Information
pour la Belgique

Commission des
Communautés
européennes

Décembre 1987 / n° 121



Sommaire

- 2 Technologie
- 3 Diplômes
- 4 Lutte contre la pauvreté
- 6 Culture
- 7 Programmes de recherche

LE MARATHON TECHNOLOGIQUE

Les dernières prévisions sont alarmantes. D'après l'EIC (Electronics International Corporation), le déficit commercial enregistré par l'Europe dans le domaine de l'industrie électronique doublera d'ici à 1992, pour atteindre près de 30 milliards de dollars. Alors que ce secteur est en passe de devenir la première activité industrielle du monde, l'Europe risque de rater le coche.

Elle a commencé à réagir, comme en témoignent les programmes de coopération technologique menés dans le cadre de la CE (voir page 7) et d'Eurêka. 1986 aura peut-être été un grand tournant : pour la première fois, les entreprises européennes ont signé plus d'accords (fusion, échange de technologie, etc) entre

elles qu'avec des partenaires américains. Mais ces regroupements restent encore timides et les susceptibilités nationales les ont trop souvent freinés. Or, en matière de nouvelles technologies, le nationalisme tue.

En 1992, l'Europe pourra pleinement bénéficier de l'effet de dimension du grand marché. Mais saura-t-elle en profiter ? C'est à cette question cruciale que s'est attachée une enquête à l'initiative de la Commission européenne, qui vient d'être publiée aux éditions Autrement (1).

Un défi culturel

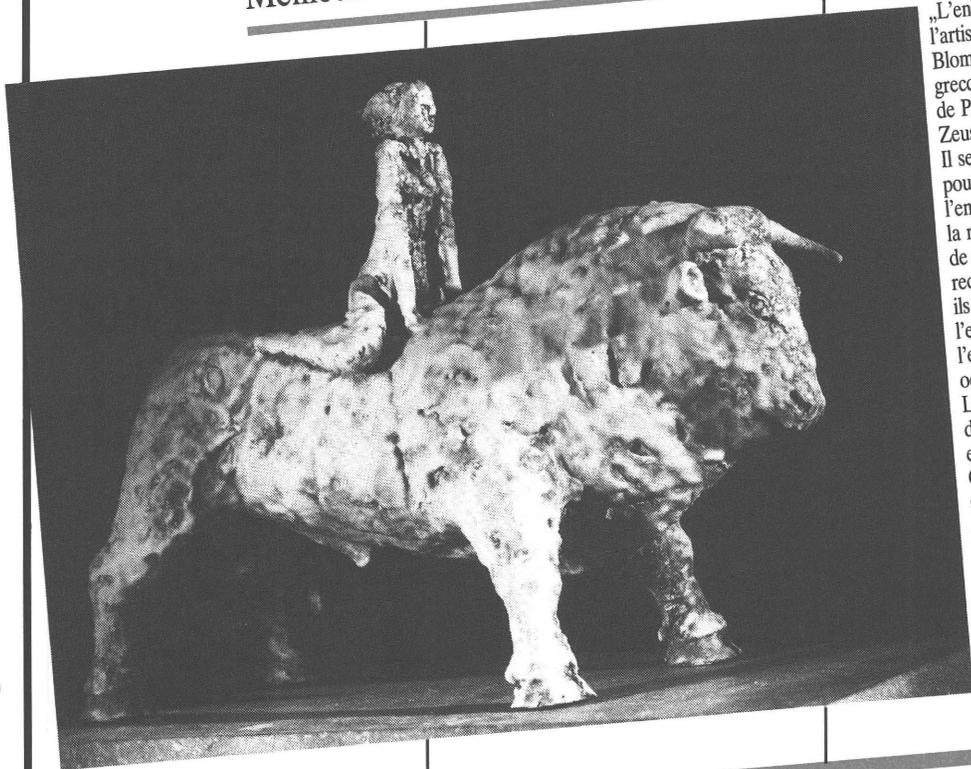
Le chercheur européen est „moins disposé que son homologue américain à abandonner la recherche et à se lancer dans les affaires. Il est réticent à une association avec l'industrie” note Peter Marsch du Financial Times, l'un des collaborateurs de cette enquête. Cet état d'esprit expli-

que que malgré la qualité exceptionnelle de la recherche scientifique en Europe, les entreprises du vieux continent soient à la traîne dans ce marathon technologique. Bien des découvertes européennes ont ainsi été exploitées ailleurs, aux Etats-Unis ou au Japon. L'Europe souffrirait donc surtout d'un handicap culturel : son manque d'esprit d'entreprise. Selon Sergio Steinmeyer, administrateur de l'OCDE, c'est bien le système de valeurs de l'Europe qui est ici en cause et non, comme on a tendance aujourd'hui à l'affirmer, le poids de ses réglementations, de sa fiscalité ou des salaires.

Autre faiblesse majeure de l'Europe : la dispersion de ses efforts. Comme le dit l'ancien commissaire Etienne Davignon, „les pays collaborent volontiers à la conception d'un projet mais

• • •

Meilleurs vœux pour 1988 de la part d'EURinfo



„L'enlèvement d'Europe” de l'artiste limbourgeois Georges Blom. Selon la mythologie grecque, Europe, la fille du roi de Phénicie, était si belle que Zeus en tomba amoureux. Il se transforma en taureau pour approcher Europe et l'emporta, sur son échine, dans la mer. Ils abordèrent sur l'île de Crète où, Zeus s'étant fait reconnaître de la jeune fille, ils s'unirent. Cette légende est l'expression poétique de l'entrée des civilisations d'Asie occidentale en mer d'Egée. La sculpture réalisée à la demande du Bureau de presse et d'information de la Communauté européenne, sera remise au vainqueur du deuxième „Brussels Christmas” Trophy. Cette épreuve de jogging, qui sera la dernière manifestation dans le cadre du trentième anniversaire de la CE, aura lieu le 20 décembre.

LA MONTEE EN PUISSANCE DU JAPON

Entre 1979 et 86, l'excédent commercial du Japon dans le domaine de l'industrie électronique est passé de 13,2 à 49,5 milliards de dollars. Dans le même temps, le solde des échanges des Etats-Unis passait de 4,3 milliards à un déficit de 7,5 milliards et celui de l'Europe passait d'un déficit de 1,5 à 14,3 milliards de dollars.

La CE garde toutefois des points forts : l'électronique médicale et militaire, ainsi que les télécommunications, bien que pour ces dernières, les résultats soient à la baisse (l'excédent commercial, 1,7 milliard de dollars en 1979, n'est plus que de 1,3 en 1986).

En revanche, elle est de plus en plus „dans le rouge” pour les semi-conducteurs (transistors, circuits intégrés), où sa part de marché mondial est en chute libre (15 % en 1977, 8,5 % en 84) et l'informatique, où son déficit a plus que triplé depuis 1979, atteignant 8 milliards de dollars, l'année dernière. Un espoir cependant : en 86, la part du marché mondial de l'informatique détenue par l'Europe est remontée à 27 %, contre 21 % en 1984.

PUBLICATIONS

• „Business guide to Ec Initiatives” : guide de 78 pages sur les principales directives européennes dans la sphère économique et sociale, publié par la Chambre de commerce américaine : 50 av. des Arts, 1040 Bruxelles.

• „Information technology atlas - Europe” : répertoire des sociétés, instituts de recherche, organismes de normalisation, programmes de recherche, etc. dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications - Publié avec l'aide de la Commission européenne, aux éditions North-Holland (460 pages).

• • •
répugnent à en assumer les fruits ensemble”. Dès qu'on quitte le domaine de la recherche pré-compétitive, chacun a tendance à jouer cavalier seul. Le projet Airbus et l'initiative Euréka figurent comme d'heureuses exceptions. Pourtant, face à l'augmentation des coûts de recherche, il est urgent que les pays européens abandonnent leurs réflexes nationalistes. Le domaine des télécommunications, où l'Europe est en train de perdre son avance, est à cet égard exemplaire. Alors qu'il y a vingt ans, la mise au point d'un central téléphonique coûtait 50 millions de dollars pour une durée d'exploitation d'au moins 20 ans, aujourd'hui, il faut compter un milliard de dollars pour les nouveaux centraux numériques qui seront dépassés d'ici 10 ans ! Aucun constructeur européen ne peut aujourd'hui faire face seul à de telles dépenses.

Une impulsion nouvelle

En harmonisant les normes, en ouvrant les marchés publics, le grand marché de 1992 fera enfin tomber les barrières nationales. Une occasion unique pour l'Europe de la technologie de se renforcer, en profitant à plein de l'effet de dimension. Pour ne pas rater ce rendez-vous, les auteurs de l'étude appellent à la création, dans chaque région d'Europe, d'un environnement favorable à la promotion des nouvelles technologies et à l'esprit d'entreprise. Et de citer la création de 50 parcs technologiques en RFA depuis 1983 ou l'ouverture, notamment en Belgique, de centres d'entreprises et d'innovation.

Au-delà, il est temps que l'Europe se trouve enfin cet „imaginaire qui relie les impératifs économiques à une dimension culturelle”, conclut Yan de Kerorguen, qui a dirigé ce travail. „Après l'Europe des marchands, il faudra construire l'Europe de la communication”.

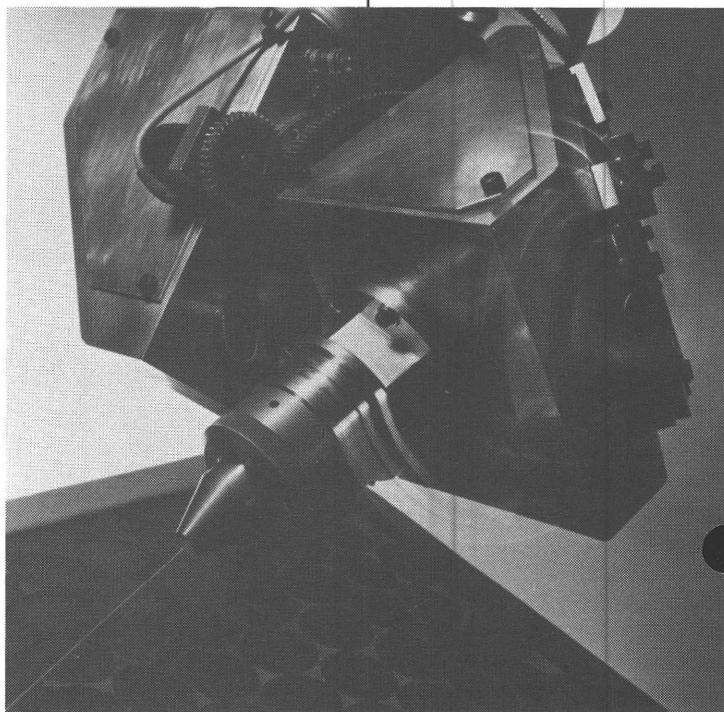
(1) „Le marathon technologique - Une enquête internationale sur l'Europe de la haute technologie” - Editions Autrement, Paris, 1987. Prix : environ 750 FB.

UNIVERSITE- ENTREPRISE : LA CARTE EUROPEENNE

„Il est frappant que, malgré le chômage, bien des industries ne trouvent pas les ingénieurs dont elles ont besoin. Les universités ont en effet eu trop tendance à spécialiser leur enseignement, vite dépassé par les progrès de la technologie” dit le Prof. Victor de Kosinsky de l'université de Liège. „Dans le contexte de 1992, notre université a décidé de mieux s'ouvrir à la fois aux besoins de l'industrie régionale et à la dimension européenne”.

En février 1987, l'Association liégeoise université-entreprise pour la formation (ALUEF) est créée. En juillet, elle reçoit une aide de près de 6 millions de FB de la Commission européenne, dans le cadre du programme COMETT axé sur la formation aux nouvelles technologies (voir EURinfo n° 119), pour développer ses activités à l'échelle européenne, notamment par des stages d'étudiants dans une industrie

Le rayon laser, une technologie d'avenir développée dans le cadre du programme BRITE de la CE.



d'un autre Etat membre et six projets de formation destinés au personnel des entreprises. „Le projet le plus important consiste à mettre au point un système de formation par ordinateur, qui permette de vaincre les difficultés psychologiques des hommes du métier à s'adapter à de nouvelles machines” explique le professeur. Comme tous les projets COMETT, celui-ci est mené sur une base transnationale, en association avec le Danemark et l'Espagne. „Pour faciliter l'échange d'informations et des offres de stages entre les pays européens, nous avons pris l'initiative de créer un réseau au niveau européen, baptisé COMNET, qui compte déjà une cinquantaine d'associations université-entreprise” poursuit M. de Kosinsky. Le secrétariat est assuré, avec le soutien financier de la Commission, par l'université de Liège, qui publie une „newsletter” en français et anglais. „Dans un monde qui change vite, dans une Europe qui se construit, le temps et l'information sont des facteurs de plus en plus précieux. Aujourd'hui, les universités doivent se donner une dimension européenne pour relever les défis de l'avenir” conclut le professeur.

DES ACTIONS POUR LES FEMMES

La Commission a adopté, en octobre, deux propositions pour améliorer la situation des femmes sur le marché de l'emploi et leurs droits à la Sécurité sociale.

Côté formation, elle recommande aux Etats membres d'adopter une série de mesures pour assurer un meilleur accès des femmes aux métiers d'avenir. Même si elles réussissent mieux à l'école, les jeunes filles choisissent souvent des filières traditionnelles dites féminines, qui les rendent plus vulnérables au chômage. De plus, les femmes sont sous représentées dans les actions de formation post-scolaire. Pour lutter contre cette inégalité, certaines entreprises de la CE ont développé des programmes d'actions en faveur des femmes. Un séminaire organisé par la Commission leur a été consacré à Bruxelles, début octobre.

En matière de Sécurité sociale, il s'agit de supprimer les exceptions prévues par les directives de 1978 et 86 sur l'égalité des hommes et des femmes vis-à-vis des droits aux prestations sociales. La Commission propose ainsi que l'âge de la retraite pour les femmes soit porté à 65 ans, comme pour les hommes, et que l'égalité soit introduite dans les prestations familiales et celles de survivants. Dans le cas où ces mesures lèseraient les personnes concernées, la Commission propose de promouvoir, comme alternative, l'individualisation des droits aux prestations, qui ne devraient plus dépendre de la situation familiale du bénéficiaire.

DIPLOMES, TENIR LE PARI

La Cour de justice européenne a rendu, le 15 octobre, un



arrêt qui a un impact important sur la libre-circulation des travailleurs dans la Communauté européenne.

Un entraîneur belge de football, Georges Heylens, est à l'origine de cette affaire. Les autorités françaises avaient engagé des poursuites pénales contre cet entraîneur attaché depuis 1984 à un club de Lille, parce qu'il ne disposait pas d'un diplôme français. La Cour a jugé que la France avait agi en contravention avec l'article 48 du Traité de Rome sur la libre-circulation des travailleurs. Un Etat ne peut refuser l'équivalence d'un diplôme que s'il motive sa décision et celle-ci doit pouvoir, dans tous les cas, faire l'objet d'un recours devant un tribunal pour voir si elle est conforme au droit communautaire.

Pour que des litiges comme celui dont M. Heylens a été victime ne se répètent plus, la Commission a proposé au Conseil d'adopter un système de reconnaissance général des diplômes. Cette nouvelle approche, inscrite dans le Livre blanc sur le marché intérieur, va surtout bénéficier aux professions libérales qui, à l'exception des architectes et des professions médicales, n'ont toujours pas le droit d'exercer leur activité dans un autre Etat membre.

Professions libérales

Les fondateurs de la Communauté avaient pourtant prévu ce droit, en 1958, dans les articles 52 et 59 du Traité de Rome. Mais les Etats membres n'ont pas fait preuve d'un très grand empressement pour adopter les directives nécessaires. Ainsi, il leur a fallu

La reconnaissance mutuelle des diplômes dans la CE n'est assurée que pour les professions médicales et les architectes.

pas moins de 17 ans pour arriver à un accord cette année sur le droit d'établissement des pharmaciens et des architectes ! En trente ans, le chemin parcouru est court : mis à part ces deux professions, seuls les médecins, dentistes, infirmier(e)s, sages-femmes et vétérinaires peuvent aujourd'hui s'installer librement dans l'Europe des Douze.

Dans ce contexte, arriver à une liberté totale d'établissement en 1992 relevait de la gageure. La Commission a donc décidé de changer d'approche. Au lieu de traiter le problème profession par profession, en coordonnant ou en harmonisant les formations dans les Etats membres, comme on l'avait fait jusqu'à présent, la Commission a proposé un système de reconnaissance mutuelle et général des diplômes, fondé sur leur comparabilité. Certaines différences pourront éventuellement être compensées, par exemple, par l'exigence d'un stage préalable dans le pays d'accueil.

Cette nouvelle orientation semble bien accueillie par les catégories professionnelles concernées. Les grands mouvements de migrations que certaines d'entre elles craignaient, souvent par réflexe protectionniste, ne se sont d'ailleurs pas produits jusqu'à présent.

La mobilité des citoyens dans l'Europe d'aujourd'hui doit être considérée comme prioritaire. Il n'y a pas de temps à perdre.

BELGIQUE

Aides régionales : la Commission a débloqué, fin octobre, une subvention de 151 millions de FB pour le programme de développement d'intérêt communautaire du Limbourg et une autre de 60,7 millions pour celui du Westhoek. Ces deux programmes visent à stimuler l'activité des PME, grâce à l'aide de Centres d'entreprises. Ils portent aussi sur la formation et la reconversion professionnelles, notamment des mineurs limbourgeois, ainsi que sur le tourisme et les infrastructures (sites industriels au Limbourg, canalisations d'eau dans le Westhoek). L'aide de la CE atteindra sur 5 ans (1987-91), 506 millions de francs pour le Westhoek et 1,4 milliard pour le Limbourg.

Aides d'Etat : la Commission a ouvert, le 26 octobre, une procédure d'examen des aides publiques que reçoit l'Office national des débouchés agricoles et horticoles (ONDAH). Ces aides sont en effet financées notamment par une cotisation sur les produits agricoles tant nationaux qu'importés, alors que l'ONDAH ne développe des actions de promotion qu'en faveur des premiers. Par ailleurs, la Commission a ouvert une procédure en infraction contre l'aide de 200 millions de francs accordée par le gouvernement belge à Noviboch (la société qui a racheté l'usine Boch d'équipements sanitaires de la Louvière). Elle la juge contraire aux règles de concurrence du Traité de Rome.

Tunnel sous la Manche : les entreprises belges participent activement à ce projet. La Générale de Banque, la Kredietbank et Tractebel, notamment, sont présents, via „Belgamanche”, dans le capital d'Eurotunnel. Pour la construction du tunnel, 59 firmes belges se sont déjà portées candidates.

Une place pour les défavorisés

REFUGIES ET JEUNES CHOMEURS

Une aide de la Commission pour deux projets belges dans le cadre du deuxième programme de lutte contre la pauvreté.

Le „Service Social des Etrangers de Bruxelles” développe une action d'insertion professionnelle en faveur de quelques centaines de familles provenant de Turquie et de Syrie. En fonction des qualifications professionnelles de ces réfugiés (artisans du cuir, bijoutiers et agriculteurs), le programme se concentre principalement sur deux axes :

- offrir une aide sociale et juridique afin de sensibiliser les travailleurs aux problèmes de santé, aux conditions de logement, aux démarches liées à la recherche d'un emploi...

- développer des ateliers animés par des ouvriers spécialisés de manière que les réfugiés puissent s'adapter rapidement au rythme et aux techniques de travail de nos entreprises.

La première réalisation concrète a démarré en octobre 1986 par la mise sur pied d'un centre de formation professionnelle pour les travailleurs du cuir.

La réinsertion de jeunes chômeurs est le but de l'ASBL „Atelier voor sociale en kulturele promotie” à Bruxelles, qui développe notamment le projet „Grenier”.

Dix jeunes chômeurs, âgés de 25 à 35 ans, rénovent et aménagent un grenier pour le compte d'une société privée de logement. Objectif : permettre à ces jeunes chômeurs, socialement et économiquement marginalisés, de s'initier, pendant 3 mois, à un métier (électricité, plomberie, bois) sous l'œil attentif d'un professeur et d'une assistante sociale.

„Il s'agit avant tout de leur faire prendre conscience de leurs capacités, de les remotiver” dit Toon de Geest, le chercheur-animateur du projet. „Il faut recréer des passerelles entre ces personnes marginalisées par un chômage de longue durée, et les offres d'emploi, voire les formations professionnelles organisées par l'Office national de l'emploi” (qui collabore d'ailleurs au projet).

La réalisation du grand marché intérieur et d'une Europe économiquement forte ne doit pas faire oublier le nombre grandissant de personnes défavorisées dans nos sociétés.

Pour éviter la création d'une société „à deux vitesses”, où la croissance économique et l'évolution technologique ne profiteraient qu'à la frange intégrée, active, de la population, l'Europe doit se doter d'une politique de solidarité.

DES ACTIONS A LONG TERME

Depuis 1975, la Commission s'est engagée dans la lutte contre la pauvreté. Son souci : mettre au point de nouvelles méthodes d'action, qui répondent aux problèmes communs à plusieurs Etats membres. Encore fallait-il les définir. Dans le cadre de son premier programme (1975-80), la Commission a donc lancé une série d'études pour mieux cerner le phénomène de la pauvreté. Sa complexité a été mise en évidence. La pauvreté a tendance, avec la crise, à toucher de nouvelles catégories sociales. Ce ne sont plus seulement les exclus du quart monde qui sont concernés, mais aussi les chômeurs de longue durée, les jeunes sans emploi, les familles monoparentales, les émigrés de la seconde génération, les réfugiés et même les travailleurs immigrés retournés dans leurs pays, qui ont parfois bien du mal à s'y réinsérer.

S'appuyant sur ces observations, la Commission a décidé, dans le cadre du deuxième programme (1985-88) de lutte contre la pauvreté, de consacrer 18 millions d'Ecus (près de 800 millions de FB) à 65 projets à long terme. Mettant l'accent sur les situations sociales qui engendrent la pauvreté, ces projets donnent une large place à la participation des personnes concernées et se veulent préventifs. Ils feront l'objet

d'une évaluation permanente et d'un échange d'information entre les différents participants au programme.

En Belgique, 6 projets ont bénéficié d'une aide totale de 1,8 million d'Ecus, soit 10 % de l'enveloppe communautaire globale. Les chômeurs, les réfugiés, les émigrés et les personnes âgées constituent les 4 groupes cibles pour lesquels la Belgique entend mener des actions qui permettent à des personnes de participer de façon durable et stable au processus économique, condition première d'une intégration sociale.

LES STOCKS DE LA CE, OUVERTS AUX PLUS PAUVRES

La Commission européenne a décidé d'ouvrir, chaque hiver, ses stocks agricoles aux plus défavorisés. Dans la vague des restaurants du cœur, de plus en plus d'organisations caritatives avaient réclamé un accès aux stocks de beurre, de viande bovine et de sucre de la Communauté. Désormais, elles pourront disposer gratuitement de ces stocks, dans la limite d'une enveloppe fixée chaque année par les Douze (430

millions de FB pour l'hiver prochain).

La Commission rend ainsi permanente l'action ponctuelle qu'elle avait déjà déclenchée lors de la vague de froid de l'hiver dernier. L'opération avait été alors quelque peu précipitée, suscitant divers problèmes d'organisation. Désormais, dans un souci d'efficacité, la gestion de la distribution aux organisations caritatives sera confiée aux Etats membres et un nombre limité d'intermédiaires sera fixé, de préférence de grandes institutions bien implantées dans la Communauté, comme la Croix Rouge ou Eurocaritas. Celles-ci pourront, si elles le jugent opportun, faire payer la nourriture distribuée aux plus pauvres.

Un succès variable

L'opération „vague de froid” déclenchée en janvier 1987 a eu un succès très variable d'un pays à l'autre. C'est au Royaume-Uni que la mobilisation a été la plus importante. Le programme a porté dans ce pays sur une valeur de 72 millions d'Ecus, le montant total étant de 160 millions. En Allemagne, deuxième bénéficiaire, ce montant s'est élevé à 27 millions contre moins de 1 million en Belgique où 130 tonnes de viande bovine, 144 tonnes de beurre et 300 tonnes de lait ont été distribuées. Manque de coor-



dination, précipitation, difficultés logistiques devant des quartiers de viande de 90 kilos à découper, ont sans aucun doute à l'origine la lenteur de la mise en œuvre de l'opération en Belgique. Quoi qu'il en soit, les milieux concernés se disent globalement satisfaits de voir une nouvelle initiative de la Communauté dans ce domaine. A condition toutefois que cette année l'aide parvienne plus tôt que l'hiver dernier ! Le Conseil de ministres devrait se prononcer dans les prochaines semaines.

UN PHENOMENE MULTI- DIMENSIONNEL

La pauvreté peut frapper par surprise. Ainsi, le cas de cette kinésithérapeute. Elle a quitté un emploi de salariée à la naissance de son enfant. Vient le divorce. Elle voudrait s'installer comme indépendante mais n'en a pas les moyens. Retrouver un travail marié ? Difficile quand on est seule pour garder son enfant. Sans doute exceptionnel, cet exemple montre qu'aujourd'hui la pauvreté ne relève plus seulement du „quart monde“.

Un rapport récent sur „le profil socio-économique des ayants droit au minimex“, commandité par Miet Smet, Secrétaire d'Etat à l'Emancipation sociale, nous éclaire à ce sujet. Première constatation : des problèmes familiaux sont à l'origine de ces situations de détresse. 62,7 % de la population des ayants droit au minimex sont des isolés, souvent à la suite d'un divorce ou d'une séparation. Autre chiffre marquant : un cinquième des bénéficiaires du minimex sont des femmes seules avec enfant.

Ces échecs familiaux se conjuguent avec un manque de formation. Ici encore, les chiffres sont troublants : la moitié des ayants droit au minimex n'ont jamais exercé d'activité professionnelle. Parmi ceux qui ont perdu leur travail, un tiers viennent du commerce (beaucoup d'anciens café-tiers et de petits commerçants). Si la grande majorité n'a pas atteint

le niveau d'études primaires, 15 % ont un diplôme du secondaire et 4 % du supérieur !

La pauvreté apparaît en fait comme une accumulation de handicaps. A la solitude et au chômage, s'ajoutent encore une santé fragile pour 28 % et un handicap grave pour 6 %.

Un problème européen

En l'absence de critères communs, il est difficile de comparer les situations de pauvreté dans les différents Etats membres.

Toutefois, on constate partout une forte augmentation des bénéficiaires de l'aide sociale au cours des dix dernières années : ceux-ci ont doublé dans plusieurs Etats membres et c'est en Allemagne et en Belgique (où ils sont passés de 9.500 en 1976 à 44.000 en 1986) qu'ils ont le plus augmenté. Autre trait commun : les pauvres sont de plus en plus de jeunes chômeurs. Ainsi, en Allemagne, 26 % des familles dépendent de l'aide sociale après une perte d'emploi, contre 0,7 % en 1970, et la proportion des personnes âgées parmi les bénéficiaires est tombée de 40 % à 13 %.

Par ailleurs, la crise économique a renforcé la césure entre pays riches et pauvres de la Communauté. Dans les régions du Sud, l'enseignement s'est fortement amélioré mais les offres d'emploi n'ont pas suivi. D'autre part, la croissance urbanistique a rendu la situation des pauvres de ces régions encore plus vulnérable, eux qui ne bénéficient que d'un système de sécurité sociale limité, alors qu'ils ne peuvent plus compter comme auparavant sur le soutien de leur famille.

LUTTER CONTRE LA PAUVRETE EN BELGIQUE

Pour lutter plus efficacement contre la pauvreté, Miet Smet a déposé trois nouveaux projets de loi. Principale cible de ces initiatives : les ayants droit au minimex isolés avec enfants à charge, dont nous avons vu plus haut l'extrême vulnérabilité. Un premier projet de loi vise à relever le minimex

pour cette population qui touche seulement 75 % de l'aide accordée aux époux co-habitants. Ce montant sera progressivement augmenté pour atteindre, dans 5 ans, 100%. La mesure améliorera le sort d'un quart des 44.000 bénéficiaires du minimex.

Par ailleurs, un rapport sur le paiement des pensions alimentaires a souligné une série de problè-



mes. Dans 80 % des divorces, les femmes ont le droit de garde mais 60 % d'entre elles n'ont aucun revenu ou un revenu net inférieur à 20.000 FB par mois. De plus, près de la moitié de leurs ex-conjoints gagnent moins de 30.000 FB et, souvent, ils ne parviennent pas à faire face à leurs obligations alimentaires. Ce qui explique que la moyenne des pensions alimentaires versées aux enfants n'atteigne que 4.550 FB. Les centres publics d'aide sociale se verront donc confier une double mission : accorder des avances sur les quelques 13.000 pensions alimentaires impayées et recouvrer les arriérés. Enfin, le troisième projet de loi cherche à améliorer le fonctionnement des CPAS.

Ces mesures seront-elles efficaces ? Miet Smet reconnaît elle-même que le minimex n'est jamais qu'„un filet de sécurité“ qui offre certes „une sécurité d'existence mais guère de possibilité d'intégration dans la société“. Aussi serait-il prioritaire de rendre les programmes de promotion de l'emploi et de formation accessibles aux bénéficiaires du minimex.

PUBLICATION

„Instruire et former pour lutter contre la pauvreté“. La Fondation Roi Baudouin vient de publier, sous ce titre (1) le 4ème rapport d'une série intitulée „Pauvreté et précarité“. Analysant les liens entre enseignement et pauvreté, ce dossier confirme l'idée que le milieu social est déterminant pour la réussite scolaire. Les enfants d'ouvriers non-qualifiés, par exemple, connaissent en fin de première année d'école primaire, un taux de redoublement de 21,7 %, soit le double de la moyenne nationale. Le rapport s'intéresse également aux diverses actions de formation qui cherchent à pallier le handicap de la pauvreté, comme la campagne d'alphabétisation „Lire et écrire“, lancée en 83, qui regroupe actuellement plus de 100 associations-relais dans la partie francophone du pays. Les auteurs regrettent cependant la dispersion de tous ces efforts et la difficulté d'évaluer l'action entreprise.

(1) Disponible à la Fondation Roi Baudouin, rue Bréderode, 21 - 1000 Bruxelles, 120 FB.

BOURSES DE RECHERCHE

La Commission attribuera, en juillet 88, 20 bourses d'environ 200.000 FB à des assistants ou jeunes professeurs d'universités qui poursuivent des recherches sur l'intégration européenne. Les dossiers de candidature peuvent être retirés auprès du Bureau de presse et d'information de la CE pour la Belgique. Ils doivent être remis avant le 31 mars 1988.

PUBLICATIONS

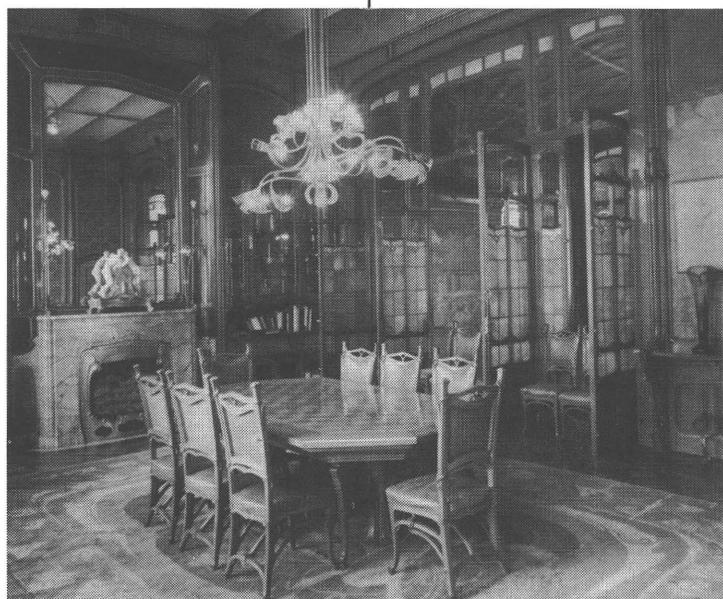
- „Retrait et abrogation des actes administratifs individuels, en droit communautaire et en droit anglais” par Miren Letemendia (240 p.) – Publié aux Editions de l'Université de Bruxelles, prix : 695 FB.
- „La Suisse devant l'Europe”, numéro spécial des Cahiers trimestriels du Centre européen de la Culture, été 87 – Villa Moynier, 122 rue de Lausanne, 1211 Genève 21.
- „Manifeste pour une nouvelle gauche européenne” par Peter Glotz, Editions de l'aube, 80 FF.
- „Yuppies, c'est démodé – Les jeunes entrepreneurs en Europe” – dossier de 52 pages réalisé par ELISE, rue Vilain XIII 38, 1050 Bruxelles (220 FB).
- „L'Allemagne, un enjeu pour l'Europe” par R. Fritsch-Bourmazel (250 p.). Editions complexe, environ 400 FB.
- Pour la première fois, paraît un recueil clair de textes normatifs de droit social international et européen, s'appliquant à la Belgique et aux Pays-Bas. L'auteur, le Professeur Danny Pieters, est docteur en droit de la K.U. Leuven et aujourd'hui professeur de droit social à la K.U.-Brabant à Tilburg. D. Pieters. *Europees en Internationaal Sociaal Zekerheidsrecht*. Maklu Uitgevers, 932 pages. Prix : 7.000 FB.

FESTIVAL DE THEATRE EUROPEEN

L'an prochain, en automne, une première dans le domaine du théâtre : un festival européen aura lieu dans 12 villes différentes, une par Etat membre (pour la Belgique, Anvers) à partir du 25 août. Chaque pays présentera 3 pièces de théâtre, dont l'une, choisie par un comité européen, sera jouée dans les 12 villes.

AIDE AUX MONUMENTS EUROPEENS

La Commission veut contribuer à la conservation du patrimoine architectural européen. Fin octobre, elle a approuvé un montant de 2 millions d'Ecus destiné à 22 monuments de différents pays de la Communauté. La Belgique n'est pas oubliée : elle reçoit 80.000 Ecus pour le Parc communal d'Enghien et 120.000 Ecus pour la restauration de l'hôtel Solvay à Bruxelles (ci-dessous, la salle à manger de l'hôtel).



PRIX EUROPALIA 1987

„Aujourd'hui, ç'a été jeudi. Les autres jours s'appelaient hier, avant-hier, avant-avant-hier, ou aussi demain, après-demain, après-après-demain, ils partageaient entre eux les vieux fardeaux, le passé et l'avenir, ils partageaient entre eux l'incertitude, la peur des bombes et de la Gestapo, les rumeurs, les déportations possibles, les mauvaises nouvelles.”

L'auteur de ces lignes, Ilse Aichinger (née en 1921 à Vienne) a reçu le prix Europalia de littérature (voir EURinfo n° 119). Contrairement à certains écrivains autrichiens comme Peter Handke et Thomas Bernhard, elle est peu connue du grand public. Peut-être parce qu'elle n'a écrit qu'un roman, „Die grössere Hoffnung” (1947). En effet, à côté de poèmes, dialogues et pièces radiophoniques, elle a surtout publié de brefs récits. Reconnaisant la qualité artistique de son œuvre, le jury international, sous la présidence du Prof. Henri Plard, a aussi été séduit par la richesse de son témoignage humain.

Le souvenir de la deuxième guerre mondiale marque ses écrits. Parce que sa mère était juive, elle ne put se rendre à l'université. Ce fut un moment

difficile où elle dut se battre pour survivre. Un moment „d'espérances boîteuses”. Cette thématique, qui parcourt son œuvre, n'est cependant pas exprimée d'une manière réaliste. L'auteur mélange constamment fiction et réalité. Ainsi place-t-elle les personnages et les événements hors du temps pour les amener dans des contextes absurdes.

LE ROI HONORE A OXFORD

L'Université d'Oxford a décerné, le 20 octobre, sa plus haute distinction, le „Degree of Civil Law by Diploma”, au Roi Baudouin. Dans son discours, celui-ci a fait un plaidoyer pour la construction européenne. Celle-ci exige „un refus des égoïsmes nationaux” et „un espace économique et social unifié et, dans l'union européenne, l'organisation d'une défense européenne commune”.

COFFEE CUP

La tasse de café quotidienne comme objet d'art ! C'est le thème d'un concours pour céramistes de l'Europe des douze. Qui fabriquera la tasse la plus originale ? Douze céramistes seront sélectionnés dans chaque Etat membre. Un jury européen offrira un premier prix de 1500 Ecus et 3 prix de 500 Ecus.

Pour tous renseignements s'adresser à : Café noir, The European Coffee Cup, c/o Nils Koch, Rue Jean d'Ardenne, 3, 1050 Bruxelles.

AU JOUR LE JOUR

■ 5 octobre

Budget - Pour la première fois dans l'histoire de la CE, les ministres du Budget ne parviennent pas à transmettre au Parlement un projet de budget avant l'échéance du 5 octobre fixée par le Traité. La Grande-Bretagne s'est opposée à tout dépassement des ressources propres disponibles, tandis que l'Espagne et la Grèce exigeaient une plus grande enveloppe pour les Fonds structurels.

Marché intérieur - Le Conseil reprend le débat, interrompu depuis 14 ans, sur l'introduction d'un contrôle préalable des fusions d'entreprises.

■ 6 octobre

Agriculture - La Cour des Comptes publie un rapport critique sur la mise en œuvre et l'efficacité du régime des quotas laitiers.

■ 7 octobre

Agriculture - Dans la perspective de l'Uruguay round du GATT, la Commission propose une position communautaire de coopération sur l'agriculture : équilibre de la protection

externe de la CE (introduction de droits de douane sur les matières grasses et aliments pour bétail mais diminution de la protection pour d'autres produits) et réduction du soutien aux prix du marché dans la CE, compensée par des aides aux revenus.

■ 14 octobre

Marché intérieur - Les principales banques européennes s'accordent sur la reconnaissance mutuelle des cartes bancaires.

Budget - La Commission crée une nouvelle unité pour lutter contre les fraudes en matière de dépenses communautaires.

Education - 240 projets sont approuvés pour améliorer la coopération interuniversitaire dans le cadre du programme ERASMUS.

■ 21 octobre

Recherche - Les 8 instituts du Centre commun de recherche, créé en 1958 par la CE, devraient mettre leur compétence au service de clients extérieurs. C'est la réforme que propose la Commission.

■ 27 octobre

Transports - La Commission se félicite de l'accord conclu la veille entre la Belgique, la France, les Pays-Bas, la RFA et le Royaume-Uni sur le futur réseau nord-européen de trains à grande vitesse.

■ 28 octobre

Marché intérieur - La dernière phase de la libéralisation des mouvements de capitaux est proposée par la Commission. Des périodes de transition sont prévues pour l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et la Grèce, ainsi qu'une clause de sauvegarde permettant de réintroduire un contrôle provisoire, avec l'aval de la Commission. Celle-ci propose également d'élargir le soutien financier que la CE peut apporter à un

pays en situation difficile et insiste sur la nécessité d'harmoniser les régimes fiscaux pour limiter l'évasion des capitaux.

■ 6 novembre

Monétaire - La Commission se félicite des actions concertées prises par la France et la RFA pour diminuer les tensions monétaires.

■ 8 novembre

Santé - Les Douze ne parviennent pas à adopter une réglementation communautaire sur les doses maximales de radioactivité admissibles dans les aliments. La RFA, les Pays-Bas et le Luxembourg souhaitent une législation très stricte.

■ 10 novembre

Technologie - les 13 pays de l'Agence spatiale européenne adoptent un vaste programme de plus de 500 milliards de FB pour le développement de la fusée Ariane, la navette Hermes, la station orbitale Columbus et le satellite „à haut débit” DRS.

■ 11 novembre

Budget - la Commission adopte ses propositions sur le nouveau régime de ressources de la CE, dernier élément du „paquet Delors”. Elles prévoient notamment d'introduire une quatrième ressource fondée sur le PNB et d'exempter les quatre pays les plus pauvres de la CE du paiement de la compensation budgétaire au Royaume Uni.

■ 16 novembre

Acier - le comité des „trois Sages” désignés par la Commission remet son rapport sur les mesures à prendre pour redresser la sidérurgie européenne.

■ 18 novembre

Agriculture - les Douze acceptent d'accorder un délai supplémentaire d'un an avant d'interdire l'importation de viande traitée aux hormones. Les Etats Unis avaient protesté devant le GATT contre cette mesure qui devait normalement entrer en vigueur dès janvier 1988.

NOUVELLES TECHNOLOGIES : 15 SIGLES A DISTINGUER

BAP (Biotechnology Action Programme) - Le programme européen dans le domaine de la biotechnologie, doté de 55 millions d'Ecus pour 1985-88, couvre les secteurs de recherche qui déboucheront sur des applications dans l'agriculture et l'agro-industrie : identification et transfert de gènes végétaux (des „premières mondiales” sont à mettre à l'actif de ce programme), étude de l'architecture des protéines, génétique des virus de maladie du bétail, etc.

BCR (Bureau Communautaire de Référence) - L'objectif de ce programme (25 millions d'Ecus de 1984 à 87) est d'améliorer la concordance des résultats des analyses et des mesures dans la Communauté : mesures physiques, de propriétés des matériaux, ana-

lyses chimiques, etc. Il fournit un soutien technique à la politique d'établissement de normes et de standards européens.

BRITE (Basic Research for Industrial Technology in Europe) - Cette action de 125 millions d'Ecus (1985-88) vise à appliquer les nouvelles technologies dans l'industrie manufacturière : chimie, textile, construction métallique, etc. 219 projets ont déjà démarré.

CCR (Centre Commun de Recherche) - Créé en 1958, le CCR dispose de neuf instituts scientifiques à Ispra (Italie), Geel (Belgique), Karlsruhe (RFA) et Petten (Pays-Bas). Ils sont chargés de mener des recherches pour soutenir les politiques sectorielles de la CE dans des domaines tels que l'industrie, l'énergie, l'environne-

ment. Le CCR a, par exemple, mis au point un système de télé-détection qui permet d'évaluer le rendement des terres agricoles.

COMETT (Community Action Programme in Education and Training for Technology) - Doté de 45 millions d'Ecus pour 1986-89, ce programme entend promouvoir le développement d'associations régionales ou sectorielles entre universités et entreprises pour la formation aux technologies, notamment par des échanges d'étudiants et de personnel.

DELTA (Developing European Learning through Technological Advance) - Programme pour renforcer et coordonner les expériences européennes de formation scolaire et profes-

sionnelle avec l'aide des nouvelles technologies. Le lancement de la phase pilote (20 millions d'Ecus pour 18 mois) n'a pas encore reçu l'aval du Conseil.

DRIVE (Dedicated Road Infrastructure for Vehicle safety in Europe). Ce programme vise à améliorer, grâce aux nouvelles technologies, la rentabilité et la sécurité du transport européen (60 millions d'Ecus proposé pour la phase pilote de définition).

ESPRIT (European Strategic Programme for Research and Development in Information Technology) - Dans le cadre de la première phase d'Esprit (1984-88 : 750 millions d'Ecus), 219 projets, impliquant plus de 450 partenaires et 2.000 chercheurs, ont permis l'essor d'une véritable

La fête européenne à Ouren Lieler (17 oct.) a rassemblé un grand nombre de personnalités au lieu-dit des Trois Frontières (Allemagne, Belgique et Luxembourg). Sur la photo (de g. à dr.) MM. A. Gehlen, Député de St-Vith et Président du groupe „Ardennes Eifel”, N. Mosar, Commissaire européen, L. Olivier, Ministre des Travaux publics et K. Ortmann, Président du Conseil de la Communauté germanophone.

DE VRAIS JEUX SANS FRONTIERES

Des jeux de la Communauté européenne auront lieu pour la première fois du 21 avril au 1er mai 1989, avec l'aide de la Commission et du Parlement européen. 24 disciplines sportives seront représentées. Les épreuves seront disputées dans 24 villes réparties à travers toute la CE ! L'organisation de ces olympiades européennes

sera entièrement financée par des sponsors privés. Par ailleurs, 36 jeunes gens représentant onze pays de la CE se sont embarqués le 22 octobre, à bord du „Sir Winston Churchill”, un trois-mâts appartenant à l'association des écoles de voile britanniques. Ils ont commémoré le 21ème anniversaire du décès du grand homme d'Etat, en participant à une course en mer du Nord placée sous le patronage de Jacques Delors.

LIRE ET ECRIRE

WALLONIE, REGION D'EUROPE

La région wallonne pourra-t-elle saisir les chances du grand marché européen ? C'est sur cette question que nous a écrit Paul Romus, professeur à l'ULB et chef de division honoraire chargé de la politique régionale à la Commission européenne. „La Wallonie occupe une position stratégique de premier plan dans la Communauté” mais elle n'a pas „une politique régionale à la mesure du déclin qui a frappé son appareil industriel”. Cette région n'a pas reçu des aides de la Communauté „proportionnelles à la gravité de ses problèmes”, ajoute M. Romus, parce que la Belgique, au niveau national, ne jouait pas „le rôle de relais entre la région wallonne et les instances européennes” ! La régionalisation de 1980 a toutefois amélioré cette situation mais un pas de plus doit être fait : „l'intégration de la région wallonne à l'économie européenne passe par sa reconnaissance. Lorsque la Wallonie sera considérée comme une région d'Europe, un pas décisif aura été accompli vers sa renaissance”.

PUBLICATIONS

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- La Communauté européenne de la Recherche et de la Technologie - 1987.
- ESPRIT - European Strategic Programme for Research and Development in Information Technology.
- Vade-mecum de la recherche communautaire - édition 1987.

EURinfo est édité par le Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique. Commission des Communautés européennes. rue Archimède 73 1040 Bruxelles. tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Photos : CE (1, 2, 8)
Photos News (3, 4, 5)



collaboration européenne dans le domaine des technologies de l'information : logiciel, traitement avancé de l'information, bureautique, production intégrée par ordinateur, microélectronique de pointe, etc.

EURAM (European Research in Advanced Materials) - Programme de 30 millions d'Ecus (1986-89) sur la recherche de nouveaux matériaux (alliages, céramiques, matériaux composites et autres) pour l'automobile, l'aéronautique, la construction, etc.

EUROTRA Programme européen de recherche sur la traduction automatique (16 millions d'Ecus de 1982 à 88).

FAST (Forecasting and Assessment in the Field of Science and Technology) - Programme d'évaluation

et de prospective sur l'évolution de la technologie et son impact sur les usages sociaux, notamment les relations de travail.

JET (Joint European Torus) - Elément essentiel du programme de recherche sur la „fusion” (690 millions d'Ecus de 1985 à 89), il s'agit d'une machine, installée à Culham (Grande-Bretagne), qui utilise le principe du „confinement magnétique” du plasma à haute température pour produire cette énergie du XXIe siècle.

RACE (Research and development in Advanced Communication technology for Europe) - Dans le cadre de la „phase de définition” (14 millions d'Ecus, 18 mois), 44 projets ont été lancés. Objectif stratégique pour l'avenir des télécommunications dans la CE : la mise au point d'un système de communications à bande large (IBC) basé sur les réseaux numériques à

intégration de services (RNIS), englobant téléphonie, vidéo-phonie, télédistribution, transmission de données, courrier électronique, etc.

SPRINT (Strategic Programme for Innovation and technology Transfer) - Doté de 11 millions d'Ecus pour 1987-89, ce programme cherche à améliorer l'environnement des entreprises innovatrices et à atténuer les disparités régionales.

STAR (Special Telecommunication Action for Regional development) - Destiné à développer les télécommunications dans les régions défavorisées (780 millions d'Ecus de 1986 à 89).

STIMULATION (Action de stimulation des échanges scientifiques et techniques européens) - Programme de 45 millions d'Ecus (1985-88),

qui accueille des projets de pointe dans des domaines à la jonction de plusieurs disciplines : projet EJOB dans le domaine de l'ordinateur optique ; projet BRAIN en neuro-informatique (étude des systèmes informatiques conçus sur le modèle du cerveau humain) ; opération européenne de recherche sur les nouveaux aimants permanents, associant 51 laboratoires différents, etc.